



64-2025

DELIBERATION N°5
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST GEORGES HAUTE VILLE
Séance du 02/09/2025

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de membres présents : 10

Absents excusés : 4

L'an deux mil vingt-cinq le 02 septembre, à vingt heures **le conseil municipal** de la commune de St-Georges-Haute-Ville, dûment convoqué **s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M MILLET Frédéric, le maire.**

Date de convocation du conseil municipal : 29/08/2025

Présents : Didier CHAMBON, Frédéric MILLET, Christophe VACHERON, Serge LOMBARDIN, Odile PINTURIER, Didier MASSACRIER, Hervé DUQUESNE, Julien DELHEUR, Jean LESQUIR. Isabelle BRUNEL

Absents excusés : Valérie GUILLAUME-Sylvie DALLERY-Elisabeth LAFANECHERE (pouvoir Didier MASSACRIER)
-Marie Claire JASSERAND (pouvoir à Isabelle BRUNEL)

Secrétaire de séance : Isabelle BRUNEL

Objet : avenants centre bourg

M le Maire rappelle que dans le cadre du marché centre bourg et du marché maîtrise d'œuvre, il est nécessaire de prévoir un avenant au marché pour ce dernier, ainsi que pour le lot 10 entreprise Satibat. Le maire parle de l'augmentation des honoraires de l'OPC à la suite de l'allongement de la durée des travaux ; ils sont à intégrer au prix global du marché.

Montant du marché maîtrise d'œuvre :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : **184 213.26 HT €**
- Montant TTC : **221 055.91 TTC €**

Nouveau montant du marché lot OPC :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : **48 150.00 €**
- Montant TTC : **57 780 TTC €**

02/09/2025

Nouveau montant du marché maitrise d'œuvre

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : **232 363 .26 €**
- Montant TTC : **278 835 .91 TTC €**

Montant du marché Satibat

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : **22 521.20 HT €**
- Montant TTC : **24 025.44 TTC €**

Montant avenant 2

Nouveau montant du marché

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : **30 806.20 HT €**
- Montant TTC : **36 947.44 TTC €**

M. le Maire invite le conseil municipal à délibérer et l'autoriser à approuver et autoriser le maire à signer ces deux avenants.

**Vu le dossier présenté Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité de :
D'approuver et d'autoriser la maire à signer ces deux avenants.**

12 voix sur 12 voix exprimées

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Maire, Frédéric MILLET,

Transmis au représentant de l'Etat le : 04/09/2025



02/09/2025

La secrétaire, Isabelle BRUNEL



*Le maire atteste que la présente délibération sera
Publiée et mise en ligne à compter du 04/09/2025*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202285-20250902-delib5-cm9-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/09/2025
Publication : 04/09/2025

02/09/2025